

Ministère de la Justice

Office National de Lutte Contre la drogue et la Toxicomanie



FICHE TECHNIQUE DES SEMINAIRES REGIONAUX  
SUR L'APPLICATION DE LA LOI N°04-18

**PROBLEMATIQUE**

La loi n° 04-18 du 25 décembre 2004, relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes se caractérise par des éléments nouveaux par rapport à l'ancienne législation.

Ces nouvelles dispositions préventives et curatives contenues dans cette loi concernent notamment :

- 1- L'expertise médicale à laquelle sont soumis les usagers de drogues illicites,
- 2- L'injonction thérapeutique,
- 3- L'abandon des poursuites judiciaires à l'encontre des personnes qui se sont conformées au traitement médical de désintoxication.

Sur le terrain, l'application de ces nouvelles dispositions rencontre un certain nombre de difficultés parmi lesquelles :

- 1- Le manque de clarté des procédures de mise en œuvre de la loi.
- 2- L'insuffisance des infrastructures de traitement des toxicomanes,

Dans le souci de contribuer à une meilleure compréhension des modalités d'application de cette loi et des textes subséquents, l'Office National de Lutte Contre la Drogue et la Toxicomanie a organisé deux journées d'étude sur l'application de cette loi, les 05 et 06 mai 2009. L'intérêt suscité par cette rencontre a abouti à la recommandation d'organiser des regroupements régionaux afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre de personnes concernées par le sujet.

A cet effet, quatre séminaires régionaux sur le même thème ont été programmés durant l'année 2010, en collaboration avec le Ministère de la Justice.

## OBJECTIFS DES SEMINAIRES

### Objectif principal

- Faciliter la mise en œuvre de la loi 04-18 dans ses différents volets,

### Objectifs spécifiques

- Améliorer les connaissances des personnels chargés de l'application des lois,
- Permettre l'échange et le partage de connaissances en vue d'une homogénéité dans la compréhension et la mise en œuvre des dispositions de la loi par tous les intervenants concernés,
- Renforcer les relations de collaboration et de suivi entre toutes les parties impliquées dans l'application de la loi.

## DATES ET LIEUX :

### 1. Séminaire régional Ouest : les 12 et 13 mai 2010 à Oran

*12 wilayas concernées* : Relizane, Mostaganem, Oran, Ain Temouchent, Sidi Bel Abbes, Tlemcen, Mascara, Saida, tiaret, Tissemsilt, Naama, El Bayadh;

### 2. Séminaire régional Est : les 26 et 27 mai 2010 à Sétif.

*16 wilayas concernées* : Sétif, Constantine, Mila, jjel, Skikda, Annaba, Taref, Souk Ahras, Tebessa, Guelma, Khenchela, Oum El Bouaghi, Batna, Biskra M'sila, Bordj Bouarreridj.

### 3. Séminaire régional Centre : les 29 et 30 septembre à Blida.

*11 wilayas concernées* : Chlef, Béjaia, Blida, Bouira, Tizi Ouzou, Alger, Djelfa, Médéa, Bumerdes, Tipaza, Ain Defla.

### 4. Séminaire régional Sud : les 20 et 21 octobre à Adrar.

*9 wilayas concernées* : Adrar, Laghouat, Béchar, Tamanrasset, Ouargla, Illizi, Tindouf, El Oued, Ghardaïa.

## PRINCIPAUX THEMES DES JOURNEES D'ETUDE :

- Aperçu général sur le phénomène de la drogue en Algérie, sous tous ses aspects,
- Les spécificités de la loi n°04-18 du 25/12/2004,
- Le rôle des magistrats, des services de sécurité et des médecins dans l'application de la loi,
- Modalités de coordination entre les différents intervenants dans l'application de la loi.

## **DEROULEMENT DES SEMINAIRES REGIONAUX :**

Elles se dérouleront en séances plénières.

## **PARTICIPANTS :**

**250 participants dont :**

- Magistrats : **120**
- Policiers : **15**
- Gendarmes : **15**
- Médecins : **30** dont 10 médecins pénitentiaires
- Magistrats des tribunaux militaires : **05**
- Médecins des établissements de rééducation militaire de l'Ouest du pays : **05**
- Avocats : **10** (2 par bâtonnat)
- Presse...

## **ENCADREURS :**

- Cadres de l'Office .....**3**
- Experts nationaux ..... **13**
- Expert français : **1**

## **PRISE EN CHARGE :**

Experts et participants :

- Transport : Institutions d'origine des participants
- Hébergement : ONLCDT (chaque institution devra fournir à l'avance la liste des participants à héberger).
- Restauration : ONLCDT
- Documentation et supports pédagogiques : ONLCDT

## **PROGRAMME DES JOURNEES D'ETUDE**

Le programme détaillé des journées d'étude sera élaboré en consultation avec les formateurs et les représentants du Ministère de la justice.